

L'incorrect

ESPACE DE LIBRES DÉBATS

IVG: la question ne sera pas posée

L'extension du délit d'entrave à l'avortement révèle le refus catégorique de la conscience individuelle dans notre société. *Par Chantal Delsol*

Au moment où l'on vote l'extension du délit d'entrave, certains se demandent pourquoi la question de l'IVG constitue un sujet si sensible et finalement le lieu où, quand on cherche une pomme de discorde, on la trouve toujours. C'est que l'IVG est l'épicentre d'un conflit de civilisation qui se joue en ce moment même en Occident: le passage d'une société chrétienne à une société païenne.

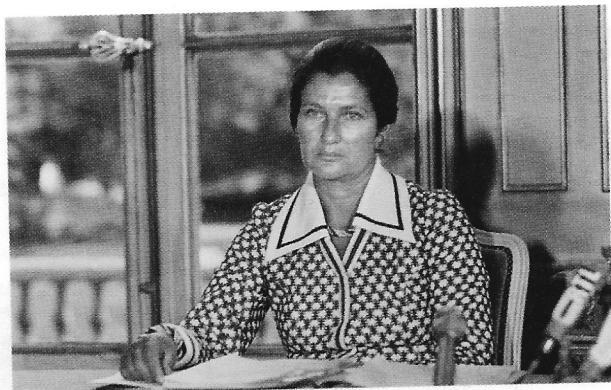
Il faut se souvenir, et on peut par exemple retrouver cela clairement dans la Lettre à Diognète, qui date du II^e siècle, que les juifs et les chrétiens sont le seul peuple qui considère l'infanticide comme un crime. Toutes les autres sociétés tuent sans scrupule les bébés superflus. Ainsi, la fin de la chrétienté (pendant laquelle le christianisme inspirait les lois) laisse place, aujourd'hui, à un christianisme minoritaire et à une société inspirée par des principes païens. Le point de rupture le plus visible et le plus violent est celui-ci: l'infanticide redevient une possibilité comme une autre.

Cependant, ces querelles convulsives laissent apparaître de nos sociétés un aspect sinistre: la récusation permanente et sans appel de la conscience individuelle.

La loi Veil avait dépenalisé l'IVG et ouvert sa possibilité à la conscience individuelle — précisant qu'il s'agissait là d'un acte grave, pour cela justement laissé à la conscience. Mais la période suivante, la nôtre, ne laisse plus aucun espace au tragique de la décision: au contraire. Nul ne devrait inquiéter celle qui a décidé de pratiquer un IVG. On entend partout: "Il ne faut pas culpabiliser ces femmes." Nous retrouvons ici un aspect inusable de la culture contemporaine: surtout, ne donnons aucune



Chantal Delsol.



UNIVERSAL PHOTO/SIPA

Simone Veil, ministre du gouvernement Chirac, en 1974. Elle allait présenter une loi destinée aux cas tragiques et à la grandeur de la conscience, oubliée aujourd'hui.

place à la conscience individuelle, cette instance qui vit et choisit dans le tragique. C'est bien pourquoi tout devrait être légalisé et légitimé à la fois: l'IVG, l'euthanasie, la PMA, etc. Afin que nous ne puissions jamais tomber dans l'errance des tergiversations, dans l'angoisse de la décision cornélienne, qui nous tourmente et nous vole le sommeil. Non: il faudrait que tout soit toujours net et sans bavure, que l'esprit ne soit jamais inquiet, que les choses soient permises ou défendues sans espace intermédiaire, pour notre plus grand bonheur et notre tranquillité d'esprit.

Simone Veil avait fait une loi destinée aux cas tragiques et à la grandeur de la conscience. Et les sites incriminés font seulement ce que réclame la loi et que les services médicaux ne font pas, parce que la conscience est aujourd'hui considérée comme un obstacle au bonheur. C'est ainsi que raisonnaient les totalitarismes du XX^e siècle et les religions terroristes. Vous avez droit à l'IVG? Utilisez donc ce droit sans vous poser de questions. Surtout ne vous demandez pas intérieurement ce qui est juste, ce qui est bien! Cela ne servirait qu'à vous créer des angoisses. Faites ce que vous disent les lois de l'État, ce n'est pas à vous de décider en conscience, cela vous alarmerait et c'est mauvais pour la santé. Le législateur porte une conscience à votre place.

Je tiens pourtant (et beaucoup d'autres avec moi) que la caractéristique et la grandeur de l'être humain, c'est précisément d'être inquiet, de quêter le bien et le mal, de choisir dans l'angoisse. Refuser cela à des citoyens, c'est les mettre à la merci de Big Brother. Le délit d'entrave signifie que la conscience individuelle est une pauvre, récusée de partout et sans voix au chapitre. ●